

Conseil Municipal

Lundi 4 janvier 2021

Avant de commencer la séance, Madame Le Maire précise que le public composé de 6 personnes au maximum devra être de retour à son domicile à 20 h en raison des mesures sanitaires et du couvre-feu.

Eco quartier secteur Sud-Est « la Puce »

- Accord pour demander une subvention dans le cadre du plan de relance
- Accord pour demander une subvention DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux)

Aide aux commerces municipaux

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal, décide par solidarité avec les commerçants, la franchise d'1 mois de loyer aux 3 commerces municipaux

Nomination d'un correspondant Défense

Marthe VIVANT est nommée correspondante Défense

Personnel communal RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Il s'agit d'un régime indemnitaire à 2 composantes

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise) qui concerne le niveau de responsabilité, de l'expertise
- Le CIA (Complément Indemnitare Annuel) pour valoriser l'engagement professionnel.

Cette indemnité est fonction du résultat de l'entretien professionnel annuel.

Il est décidé d'allouer les mêmes indemnités aux deux employés communaux en charge des services espaces verts.

Indemnité de gardiennage

Il est décidé d'allouer l'indemnité légale à Madame Cristina BAPTISTA, chargée du gardiennage de l'église.

Fête de Noël des écoles publique et privée de Cour-Cheverny

En remplacement de la fête de Noël qui se déroulait à la salle des fêtes, la commune de Cour-Cheverny a distribué des chocolats à tous les enfants des écoles. Cheverny compte 45 enfants à l'école publique et 22 enfants à l'école privée. Le conseil municipal décide de participer aux dépenses faites par la commune de Cour-Cheverny, à raison de 2 € par enfant soit 134 €.

Affaires diverses

- Selon les données de l'INSEE, la population de Cheverny a diminué et compte 929 habitants sans compter les 39 étudiants domiciliés à Cheverny étudiant ailleurs.
- La cérémonie des vœux annulée à la salle des fêtes, se fera en vidéo grâce à l'entreprise Audiospace de Cour-Cheverny qui met à la disposition de la commune la salle et les techniciens. Cette cérémonie sera en ligne sur le site de la commune à partir du 23 janvier.
- Philippe Tessier, Thérèse Dazin et François Cazin ont décidé de « visiter » à pied les chemins communaux pour en faire un état des lieux et invitent les élus volontaires à y participer. Cette « visite » pourra être également proposée au conseil des jeunes.

La parole est ensuite donnée au public

- une personne intervient pour savoir où en est la facturation de l'eau non reçue à ce jour. Madame le Maire explique que la compétence de l'eau est désormais du ressort d'Agglopolys qui gère 43 communes .La gestion administrative est massive et les services sont submergés. Une facture basée sur une estimation de la consommation d'eau devrait être établie bientôt. Les administrés pourront demander un étalement de paiement en cas de difficultés.
- Cette même personne remercie chaleureusement Madame Le Maire pour son intervention auprès d'ENEDIS, suite à la coupure d'électricité du 28 décembre vers 18 h qui concernait environ 150 foyers du secteur de la route de Fougères.
- Une deuxième personne intervient pour demander des explications sur les surcoûts des travaux du logement et de la création de la voie douce de Romorantin . Madame le Maire donne les explications techniques. Un bilan financier de ces deux opérations sera présenté lors du prochain conseil municipal.
